

Écrire l'histoire, penser le pouvoir



*Le grand fils de Hugues duc de Savoie
a octroyé l'empire de la lignée d'Indice
saxons*

Textes réunis et édités par
Laurent Ripart

*ÉCRIRE L'HISTOIRE,
PENSER LE POUVOIR
ÉTATS DE SAVOIE, XV^e-XVI^e SIÈCLES*

TEXTES RÉUNIS ET ÉDITÉS PAR
LAURENT RIPART



**LABORATOIRE LANGAGES, LITTÉRATURES, SOCIÉTÉS,
ÉTUDES TRANSFRONTALIÈRES ET INTERNATIONALES**

COLLECTION SOCIÉTÉS, RELIGIONS, POLITIQUES

N° 44

Université Savoie Mont Blanc
UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines
Laboratoire Langages, Littératures, Sociétés,
Études Transfrontalières et Internationales
BP 1104 F – 73011 CHAMBÉRY CEDEX
www.llseti.univ-smb.fr

Réalisation : Catherine Brun, Pôle Éditions de l'Université Savoie Mont Blanc

Illustration de couverture: armes de Bérold, histoire armoriée de la maison de Savoie (début XVI^e siècle?) : Bibliothèque nationale de France, ms français 1892, f.1.

ISBN : 978-2-919732-86-9

ISSN : 1771-6195

Dépôt légal : novembre 2018

DIRECTRICE DU LABORATOIRE

Dominique LAGORGETTE

COMITÉ ÉDITORIAL DU LABORATOIRE

Laurence AUDEOUD (Università degli Studi del Piemonte Orientale)
Nathan BADOUD (Université de Fribourg)
Alain BECCHIA (Université Savoie Mont Blanc)
Maria CANDEA (Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3)
Dario CECCHETTI (Università degli Studi di Torino)
Max DUPERRAY (Université Aix - Marseille)
Françoise GADET (Université Paris - Nanterre)
Stéphane GAL (Université Grenoble Alpes)
Dominique GLASMAN (Université Savoie Mont Blanc)
Christian GUILLERÉ (Université Savoie Mont Blanc)
Dominique JEANNEROD (Queen's University Belfast)
Jean KEMPF (Université Lumière - Lyon 2)
Sabine LARDON (Université Jean Moulin - Lyon 3)
Véronique LAURENS (Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3)
Sophie MARNETTE (Balliol College, University of Oxford)
Michele MASTROIANNI (Università degli Studi del Piemonte Orientale)
Barbara MEAZZI (Université Nice - Sophia Antipolis)
Claudine MOISE (Université Grenoble Alpes)
Franck NEVEU (Université Paris - Sorbonne)
Geneviève PIGNARRE (Université Savoie Mont Blanc)
Daniel RAICHVARG (Université Bourgogne - Franche-Comté)
Françoise RIGAT (Università della Valle d'Aosta)
Paolo TORTONESE (Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3)

SOMMAIRE

<i>L'historiographie savoyarde des XV^e et XVI^e siècles : une mise en perspective</i> Laurent Ripart	7
<i>Perrinet Dupin : l'historiographie comme mémoire d'État</i> Alessandro Barbero	19
<i>La Chronique du Conte Rouge, une chronique pour la duchesse Yolande</i> Isabelle Cottet	27
<i>L'historien, le prince et la ville</i> <i>dans la Chronique de Savoie de Cabaret (1419)</i> Guido Castelnuovo	41
<i>Philibert de Pingon (1525-1582), autobiographe et historiographe</i> Laurent Perrillat	55
<i>L'automne de la chevalerie :</i> <i>fêtes et cérémonies dans les chroniques savoyardes</i> Luisa Clotilde Gentile	73
<i>Les premiers récits de cérémonie à la cour de Savoie (1440-1550).</i> <i>L'apparition d'un genre littéraire ?</i> Thalia Brero	87
<i>Chronica latina Sabaudiaë ou Annales d'Étienne Morel ?</i> Clémence Critin	117
<i>La généalogie d'Hautecombe et ses continuations.</i> <i>De la memoria monastique à l'historiographie</i> <i>de la maison princière (XIV^e- XVI^e siècle)</i> Laurent Ripart	129
<i>La rébellion de Philippe de Savoie</i> <i>relue à la lumière d'une chronique judiciaire</i> Daniela Cereia	177
<i>Réflexions sur le récit d'une entrée curieuse</i> <i>d'Henri II à Saint-Jean-de-Maurienne (août 1548)</i> Jean-Yves Champeley	193

**LES PREMIERS RÉCITS DE CÉRÉMONIE
À LA COUR DE SAVOIE (1440-1550).
L'APPARITION D'UN GENRE LITTÉRAIRE ?**

THALIA BRERO
UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Le tournant du XVI^e siècle vit les cours d'Europe occidentale produire un nouveau type de documents narratifs : des récits indépendants, rapportant le déroulement de cérémonies et de festivités touchant la personne du souverain¹. Ces textes présentent le triple intérêt de constituer un genre documentaire à part, de contribuer à une reconstitution des événements qui jalonnaient la vie de cour et d'illustrer de manière particulièrement éloquente les stratégies de représentation du pouvoir princier. Jusqu'à présent, ils n'ont pourtant été que très peu étudiés. Les pages suivantes, consacrées à l'émergence de ces récits de cérémonie, tenteront d'en proposer une définition et une typologie, puis se focaliseront sur l'exemple de la cour de Savoie. La présente étude se concentrera ainsi tout particulièrement sur le principat du duc Charles II² (1504-1553), à partir duquel s'établit en Savoie l'usage de rédiger ce genre de documents.

-
- 1 Cet article est la première mouture d'un chapitre depuis lors publié dans ma thèse: T. BRERO, *Rituels dynastiques et mises en scène du pouvoir. Le cérémonial princier à la cour de Savoie (1450-1550)*, Florence, Edizioni del Galluzzo, 2017 (Micrologus Library, 84), p. 69-110. Il a également fait l'objet de versions abrégées: ead., « Chroniques d'un seul jour: les récits de cérémonie à la cour de Savoie (XVI^e siècle) », B. Andenmatten et al. (dir.), *Lieux de mémoire antiques et médiévaux. Texte, image, histoire: la question des sources*, Bangkok: a contrario Campus, 2012, p. 77-95 et ead., « Recollecting Court Festivals. Ceremonial Accounts in 16th Century Savoy », Matthew Vester (dir.), *Sabaudian Studies: Political Culture, Dynasty, and Territory (1400-1700)*, Kirksville: Truman State University Press, 2013, p. 109-126.
- 2 Certains historiens français le dénomment Charles III, considérant que le nom de Charles II était porté par l'un de ses prédécesseurs. Or ce dernier, mort à l'âge de huit ans, était de fait désigné par son nom composé, à savoir Charles-Jean-Amédée. Nous suivrons donc l'historiographie italienne, qui appelle Charles II le duc qui nous intéresse ici. C'est bel et bien le nom que lui donnaient ses contemporains, comme le prouve, entre autres, la numismatique.

*Les récits de cérémonie à la fin du Moyen Âge***Définition**

Au cours du XV^e siècle, la centralisation et l'affirmation du pouvoir princier eurent pour effet un considérable développement du cérémonial curial. De manière toujours plus manifeste, les rituels ponctuant le règne d'un souverain devinrent autant d'occasions d'exprimer sa puissance politique et économique, sa suprématie sur ses barons, ainsi que la légitimité et la pérennité de son lignage.

Cette tendance se reflète dans les sources ; les chroniques, notamment, accordent une attention croissante au cérémonial de cour, surtout à partir de la seconde moitié du XV^e siècle. Des événements tels que les baptêmes, les mariages, les funérailles, les sacres, les joyeuses entrées et les tournois qui, auparavant, étaient mentionnés plus ou moins fugacement, se mirent ainsi à faire l'objet de descriptions de plus en plus détaillées de la part des chroniqueurs, ceci particulièrement en Bourgogne.

En parallèle, l'importance accrue du cérémonial au sein des cours royales et princières donna lieu à l'émergence d'une nouvelle catégorie de documents ayant pour but de relater, sans forcément les replacer dans leur contexte, une cérémonie spécifique ou une occasion particulière s'étant déroulée à la cour. Ces textes indépendants, chroniques d'un seul événement, sont qualifiés de *festival books* par les chercheurs anglo-saxons et de *Festberichten* par leurs homologues germaniques. Faute de dénomination plus appropriée, nous les désignerons par l'appellation de « récits de cérémonie ». Cette formulation demeure cependant imparfaite, car si l'essentiel de ces textes rapportent un rituel dynastique, certains sont consacrés à des événements qui, à l'exemple des tournois, ne concernent que de manière indirecte le cérémonial.

Dès le milieu du XV^e siècle, les récits de cérémonie commencèrent à se multiplier en France – avec une prédilection marquée pour les rituels liés à la passation du pouvoir royal, soit les funérailles et les sacres – et dans les cours italiennes. Au tournant du siècle, la production de ce type de documents se généralisa en Bourgogne, en Savoie et dans les cours de l'Empire germanique – un peu plus tardivement en Angleterre. Ainsi, au début du XVI^e siècle, dans la majorité des cours européennes, il était courant que les cérémonies et fêtes princières fassent l'objet d'un récit à part ; ce mouvement s'amplifiera tout au long des XVI^e et XVII^e siècles.

Historiographie

Le phénomène littéraire constitué par ces récits de cérémonie demeure difficile à considérer dans son ensemble, car la bibliographie qui leur est consacrée souffre d'importantes lacunes. À l'heure actuelle, ce sont

les productions historiques de l'Ancien Régime qui fournissent le plus de matière aux chercheurs s'intéressant à ce sujet. Plusieurs recueils datant des XVII^e et XVIII^e siècles réunissent ainsi des récits – parfois issus de chroniques, mais le plus souvent indépendants – rapportant des cérémonies royales et princières. L'exemple le plus célèbre est celui du *Ceremonial de France*³ de Théodore Godefroy (1619), qui fut publié à nouveau, trente ans plus tard, par son fils Denis dans une version plus complète intitulée *Le Ceremonial françois*⁴.

L'historiographie contemporaine est quant à elle étonnamment pauvre en ce qui concerne ces récits. Bien que l'émergence de ces textes remonte à la seconde moitié du XV^e siècle, les historiens médiévistes ne les ont jamais étudiés en tant que genre, se contentant de mentionner, ici ou là, un exemple illustrant leur recherche. Le terrain est mieux couvert du côté des historiens modernistes; citons en particulier les travaux d'Helen Watanabe-O'Kelly, qui a consacré deux articles au genre des *festival books*, à savoir des ouvrages relatant des festivités princières ou urbaines⁵. Cette chercheuse a en outre, en collaboration avec Anne Simon, recensé près de trois mille de ces imprimés commémoratifs pour la période s'étendant du XVI^e au XVIII^e siècle⁶.

Signalons aussi le projet *Europa Triumphans*⁷, mené à bien par le *Centre for the Study of Renaissance* de l'Université de Warwick, qui a donné lieu à la publication de deux imposants volumes dans lesquels sont édités quarante-quatre de ces *festival books*⁸. En association avec cette recherche, la British Library a reproduit deux cent cinquante-trois opuscules relatant

3 T. GODEFROY, *Le Ceremonial de France, ou description des ceremonies, rangs et seances observées aux couronnemens, entrées et enterremens de rois et roynes de France, et autres actes et assemblées solempnelles. Recueilly des memoires de plusieurs secretaires du roy, herauts d'armes et autres par Theodore Godefroy, advocat au Parlement de Paris*, Paris, Abraham Pacard, 1619.

4 T. et D. GODEFROY, *Le Ceremonial françois*, Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1649, 2 vol.

5 H. WATANABE-O'KELLY, «Early Modern European Festivals – Politics and Performance, Event and Record», J.R. MULRYNE et E. GOLDRING (dir.), *Court Festivals of the European Renaissance: Art, Politics and Performance*, Aldershot/Burlington, Ashgate, 2002, p.15-25 et ead., «The Early Modern Festival Book: Function and Form», J.R. MULRYNE, H. WATANABE-O'KELLY et M. SHEWRING (dir.), *Europa Triumphans: Court and Civic Festivals in Early Modern Europe*, vol. I, Aldershot/Burlington, Ashgate, 2004, p. 3-17.

6 H. WATANABE-O'KELLY et A. SIMON, *Festivals and Ceremonies: a Bibliography of Works relating to Court, Civic and Religious Festivals in Europe, 1500-1800*, Londres, Mansell, 2000.

7 Pour plus d'informations sur ce projet, cf. www2.warwick.ac.uk/fac/arts/ren/projects/europa/.

8 MULRYNE, WATANABE-O'KELLY et SHEWRING (dir.), *Europa Triumphans...*, cit.

des festivités princières : son site internet permet de les consulter et donne aussi accès à des notices introductives rédigées par divers spécialistes⁹. Mentionnons encore la Herzog August Bibliothek de Wolfenbüttel qui, dans le cadre du projet *Festkultur online – Deutsche Drucke des 17. Jahrhunderts zur Festkultur des Barock*¹⁰, a numérisé trois cent quatorze de ces imprimés.

Les récits de cérémonie, dispersés dans les archives et bibliothèques d'Europe, commencent ainsi à être réunis et rendus plus accessibles. Mais en dépit de l'intérêt croissant qu'ils suscitent, les études qui leur sont consacrées demeurent très peu nombreuses, surtout si l'on considère combien ces textes sont importants pour l'étude de la vie de cour. Les quelques travaux mentionnés plus haut fournissent un cadre théorique stimulant, mais hélas incomplet. Ils négligent en effet totalement d'étudier l'apparition puis la généralisation des récits de cérémonie dans les cours d'Europe, pour se concentrer uniquement sur les développements tardifs de ce type de textes, à partir de la fin du XVI^e siècle.

Typologie

L'éclosion de ce genre littéraire reste ainsi encore à étudier. Nos recherches nous ayant permis d'observer à ce sujet certaines constantes communes à la plupart des cours, nous proposons ici une esquisse de typologie des récits de cérémonie les plus anciens, à savoir les exemplaires produits entre le milieu du XV^e siècle et celui du XVI^e siècle par les cours d'Europe. Pour cette période, on peut ainsi distinguer trois types de récits, correspondant, dans une certaine mesure, à leur évolution au cours du temps – chaque catégorie étant une amplification de la précédente. Il va de soi que cette classification n'est pas absolue, certains modèles pouvant coexister ; elle ne vise qu'à proposer de nouvelles pistes et à illustrer les changements survenus dans la forme et le contenu de ces textes au cours de cette centaine d'années. L'évolution des récits de cérémonie au fil du temps révèle en effet, en filigrane, les fonctions qui leur étaient assignées.

1. Les comptes rendus de cérémonie

Cette première catégorie est composée de textes manuscrits, souvent très sommaires. Leurs auteurs, qui demeurent anonymes, se limitent à donner la date et le lieu de l'événement, ainsi qu'une brève liste des plus importants personnages présents. Ces documents, très factuels, ne comprennent pas ou peu d'éléments narratifs ; leur production s'étend du milieu à la fin du XV^e siècle, très rarement après. Ils ne sont généralement pas conservés dans

9 www.bl.uk/treasures/festivalbooks/homepage.html.

10 www.hab.de/bibliothek/wdb/festkultur/index.htm.

des bibliothèques, mais plutôt dans des fonds d'archives, ce qui tendrait à confirmer l'impression qu'ils étaient destinés à un usage interne.

2. *Les récits de cérémonie*

À l'extrême fin du XV^e siècle, ces comptes rendus s'étoffèrent progressivement pour se muer en textes construits, que l'on peut alors qualifier de récits de cérémonie. Ces récits comprennent certes, en substance, les mêmes informations que les simples notices qui les précédaient, mais ils présentent les faits de manière bien plus développée, qui plus est sur un mode narratif. S'ils indiquent aussi la date et le lieu de la cérémonie, ces documents décrivent en outre l'apparat déployé pour l'occasion dans la résidence du prince, au sein de l'église et le long du chemin qui reliait ces deux lieux; ils relatent aussi souvent les festivités qui clôturaient l'événement – joutes, momeries, banquets, bals et jeux.

Ces éléments peuvent parfois, bien que de manière moins détaillée, également figurer dans les chroniques de cour contemporaines. Ce qui fait véritablement la spécificité des récits de cérémonie, c'est la rigueur avec laquelle ils énumèrent les participants. Le cœur de ces récits est en effet l'ordre de marche, à savoir une liste des personnages prenant part à la procession. En plus de nous transmettre l'agencement précis du cortège, l'auteur décrit généralement les tenues des invités, donne leurs titres et fonctions, et précise par qui les places d'honneur étaient occupées.

Ces récits, contrairement aux comptes rendus de cérémonie, ont souvent des visées panégyriques, quelques lignes en tout cas étant consacrées à l'éloge du prince. Les exemplaires les plus élaborés reproduisent d'ailleurs les poèmes composés pour l'occasion. La plupart du temps, l'auteur est connu – il s'agit souvent d'un héraut d'armes. Les récits de cérémonie étaient probablement destinés à être reproduits en plusieurs exemplaires; le plus souvent manuscrits, ils sont conservés soit dans des fonds d'archives, soit dans des bibliothèques. Ces documents sont caractéristiques de l'extrême fin du XV^e siècle et des premières décennies du XVI^e siècle. C'est à cette catégorie qu'appartiennent l'essentiel des textes cérémoniaux datant du règne de Charles II de Savoie.

3. *Les livrets commémoratifs*

La troisième catégorie est celle des livrets commémoratifs; elle est la seule à avoir fait l'objet d'études. Les premiers exemples de ce type de documents apparaissent au début du XVI^e siècle, mais c'est surtout à partir des années 1530-1550 que ces opuscules se multiplient. Ils reprennent la structure et les éléments constitutifs des récits de cérémonie tout en accroissant leur dimension narrative. Ils peuvent ainsi comprendre une introduction dans laquelle l'auteur, qui signe généralement son œuvre,

présente les motivations qui l'ont mené à la rédaction d'un tel texte ou donne des considérations générales sur le bon gouvernement des princes. Les prétentions littéraires qui figuraient déjà dans certains récits de cérémonie deviennent, dans ces livrets, nettement assumées; leur fonction encomiastique est en outre évidente, d'autant que les pièces poétiques louant le prince y prennent une place de plus en plus importante.

Ces documents, presque toujours conservés dans des bibliothèques, peuvent être manuscrits, mais ils sont dans leur grande majorité imprimés. Souvent agrémentés de gravures, parfois de miniatures peintes, ils pouvaient donner lieu à des éditions de luxe, imprimées sur vélin ou somptueusement reliées. Ces livrets sont, dans leur ensemble, considérablement plus volumineux que leurs prédécesseurs: pouvant aller de la simple brochure à de véritables ouvrages, ils iront parfois jusqu'à s'étendre sur des centaines de pages au XVII^e siècle. Il ne fait enfin aucun doute que ces textes étaient destinés à être diffusés.

En résumé, depuis les simples comptes rendus du XV^e siècle jusqu'aux imprimés commémoratifs de la seconde moitié du XVI^e siècle, une nette évolution se profile. La longueur et la précision de ces documents augmentent, tout comme leurs composantes panégyriques et narratives. D'un simple emploi utilitaire, ils se transforment en véritables outils de propagande, véhiculant, bien au-delà des assistants à la cérémonie, une image glorieuse du pouvoir princier.

Alors que les comptes rendus de cérémonie étaient uniquement destinés à un usage interne, il est très vraisemblable que les récits aient connu une certaine diffusion au sein de la cour du prince, quelques exemplaires étant destinés aux principaux acteurs de l'événement. Les imprimés commémoratifs visaient quant à eux un public beaucoup plus large, incluant les notables de la ville dans laquelle s'était déroulée la cérémonie, mais aussi les cours étrangères. Dans le cas des États multilingues, il était fréquent que ces livrets soient traduits en plusieurs langues afin de toucher l'ensemble des provinces. Pour donner un exemple savoyard, le baptême de Philippe-Emmanuel, fils du duc Charles-Emmanuel I^{er}, fit l'objet d'un récit imprimé en français, en italien et d'une édition bilingue en 1588¹¹.

Enfin, les cérémonies princières se mirent à servir de support à la création littéraire. Au fil du temps, les fonctionnaires anonymes rédigeant les comptes rendus laissèrent la place aux hérauts d'armes, puis

11 D.F. BUCCI, *Il Solenne battesimo del serenissimo principe di Piemonte Filippo Emanuele* [...], Turin, Giovanni Battista Bevilacqua, 1588. Pour les autres éditions de ce récit, cf. la base de données Edit 16, qui recense les imprimés italiens du XVI^e siècle: <http://edit16.iccu.sbn.it>.

à de véritables professionnels de l'écrit, historiographes ou poètes de cour, parfois renommés. En 1575, Pierre de Ronsard composa ainsi un *Tombeau de Marguerite de France* à la mort de l'épouse du duc de Savoie Emmanuel-Philibert¹². À la fin du XVI^e siècle, les récits rapportant le cérémonial de cour étaient devenus un véritable genre littéraire.

Les récits de cérémonie à la cour de Savoie

La cour de Savoie de l'extrême fin du Moyen Âge nous servira de laboratoire pour illustrer l'apparition de ces textes. Nous le verrons, c'est plus particulièrement sous le principat du duc Charles II (1504-1553) que s'établit en Savoie la coutume de documenter les temps forts de la vie de cour par ce genre de relations. Les premiers exemples de récits de cérémonie apparaissent cependant plusieurs décennies avant le début de son règne.

Les récits de cérémonie antérieurs au principat de Charles II de Savoie

Dans l'état actuel de nos recherches, le plus ancien document savoyard pouvant être classé dans notre typologie des récits de cérémonie concerne la joyeuse entrée du pape Félix V – alias le duc de Savoie Amédée VIII – dans la ville de Bâle en 1440¹³. Ce texte est en fait essentiellement un ordre de marche, détaillant la composition de la procession qui entourait le nouveau pontife lors de son entrée dans la cité¹⁴. Il nous est connu par une copie effectuée en 1479, soit près de quarante ans après l'événement. Elle fut peut-être commanditée par le chroniqueur officiel de la cour de Savoie d'alors, Perrinet Dupin, qui effectuait des recherches en vue de rédiger une chronique relatant la vie d'Amédée VIII¹⁵. Ce texte est particulier par

12 P. DE RONSARD, «Tombeau de Marguerite de France, duchesse de Savoie», Paris, Gabriel Buon, 1575.

13 Au sujet de cet événement, cf. A. PARAVICINI BAGLIANI, «Félix V et le cérémonial pontifical», J.-M. CAUCHIES (dir.), *Fêtes et cérémonies aux XIV^e-XVI^e siècles, 34^e rencontres du Centre européen d'études bourguignonnes (Lausanne, 23-26 septembre 1993)*, Neuchâtel, Centre européen d'études bourguignonnes, 1994, p. 11-18 et E. PIBIRI, «Une double consécration? Le duc Louis de Savoie au couronnement de Félix V à Bâle (1440)», B. ANDENMATTEN et al., *Mémoires de cours. Études offertes à Agostino Paravicini Bagliani*, Lausanne, Université de Lausanne, 2008 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 48), p. 275-302.

14 S. GUICHENON, *Histoire généalogique de la royale Maison de Savoie*, Turin, Jean-Michel Briolo, 1778-1780 [Lyon, G. Barbier, 1660], vol. IV/1, p. 319-320, en a donné une édition, mais sa transcription n'étant pas exacte, mieux vaut se référer au manuscrit: AST, Corte, Materie ecclesiastiche 2, Conclave (categoria XXIX), mazzo 1, n. 2.

15 Entre 1476 et 1478, Perrinet Dupin adressa à la duchesse Yolande de France un «questionnaire aux 56 items» dans le but d'obtenir les informations qui lui faisaient défaut pour reconstruire le principat de ce duc (éd. D. CHAUBET, «Une enquête

son ancienneté, qui s'explique probablement par le fait qu'il rapporte un cérémonial pontifical ; ce dernier était en effet généralement documenté plus précocement que celui des cours royales et princières. De fait, ce document est difficilement catégorisable. Le peu d'informations qu'il donne sur le déroulement des faits inciterait à le ranger dans la catégorie des comptes rendus, d'autant qu'il ne comporte quasiment pas d'éléments narratifs. Cependant, la précision de l'ordre de marche le rapprocherait plutôt des récits de cérémonie.

Ce n'est que près d'un demi-siècle après l'entrée de Félix V que l'on trouve, du moins à notre connaissance, d'autres cérémonies savoyardes documentées par un récit isolé. Les baptêmes de deux enfants du duc Charles I^{er} (1482-1490), celui de Yolande-Louise (1487) et celui de Charles-Jean-Amédée (1489), sont rapportés dans un manuscrit anonyme intitulé *De honnore [sic] facto illustrissimo domino domino nostro duci ad sua baptialia*¹⁶. Le baptême de l'aînée y est relaté de manière très sommaire, entrant parfaitement dans la catégorie des comptes rendus. En revanche, celui du cadet est décrit de manière plus détaillée ; il pourrait éventuellement être classé parmi les récits de cérémonie, mais il demeure imprudent de l'affirmer, car le texte est incomplet.

Yolande-Louise de Savoie est un personnage récurrent des premiers récits de cérémonie savoyards, puisqu'après le compte rendu de son baptême, c'est une de ses joyeuses entrées qui fit l'objet du premier véritable récit de cérémonie touchant la Maison de Savoie. Suite à son mariage avec son cousin Philibert II, Yolande-Louise devint duchesse de Savoie et fit son entrée dans la ville de Genève le 10 février 1499¹⁷. Le texte rapportant cet événement répond à tous les critères du récit de cérémonie. Rédigé en italien, donc probablement par un membre piémontais de la cour ducale, il

historique en Savoie au XV^e siècle», *Journal des savants*, 1984, p. 93-125). Les items 33 et 34 posent précisément des questions sur l'entrée à Bâle et les personnes qui y participèrent (*ibid.*, p. 115).

- 16 AST, Corte, Cerimoniale, Nascite e battesimi, mazzo 1, n. 1. On peut raisonnablement penser que ce document est contemporain des événements qu'il rapporte ; en effet, son intitulé laisse entendre que Charles I^{er} régnait encore au moment de sa composition, or le duc mourut peu après que son fils ait été porté sur les fonts. Sur ces baptêmes, cf. T. BRERO, *Les Baptêmes princiers. Le cérémonial dans les cours de Savoie et Bourgogne (XV^e-XVI^e siècles)*, Lausanne, Université de Lausanne, 2005 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 36), p. 38-39.
- 17 Ce récit est publié par L. CIBRARIO, *Le feste torinesi dell'aprile MDCCCXLII*, Turin, Alessandro Fontana, 1842, p. 115-123. Sur cette entrée, cf. BRERO, *Rituels dynastiques...*, *cit.*, p. 266-313.

évoque les dates, les lieux, les participants, l'ornementation et les tableaux vivants parsemant la ville, le tout sur un mode narratif.

Le récit suivant, postérieur de cinq ans à peine, relate un pas d'armes donné en février 1504 à Carignan par le duc Philibert II (1497-1504) à l'occasion des noces de l'un de ses favoris, son grand écuyer Laurent de Gorrevod¹⁸. Ce texte donne une relation détaillée des joutes, ainsi que des festivités s'étant déroulées le soir des combats, énumérant les noms des participants et décrivant leurs tenues. Son auteur, qui reste anonyme, avait clairement des prétentions littéraires : sa relation, très narrative, comporte de nombreuses références antiques et courtoises ainsi qu'une indéniable composante panégyrique. Ce document entre pleinement dans la catégorie des récits de cérémonie ; il relate pourtant un tournoi et non une célébration touchant la famille du prince. Ce n'est pas pour autant qu'il n'a pas sa place dans cette typologie : les tournois faisaient partie intégrante du cérémonial de cour au sens large du terme, et la plupart des récits de mariage ou de baptême se terminent par une description des joutes qui concluaient la célébration. En outre, la relation du tournoi de Carignan comporte tous les éléments constitutifs des récits de cérémonie et sert les mêmes buts de représentation du pouvoir princier.

Les documents du XV^e siècle rapportant l'entrée de Félix V et les baptêmes des enfants de Charles I^{er} comportent déjà les éléments faisant la spécificité des récits de cérémonie : la volonté de garder en mémoire la date et le lieu de l'événement, quelques informations sur les ornements déployés et, surtout, la liste des personnalités présentes. La mise en forme de ces données, effectuée sur un mode énumératif, demeure cependant très simple. Quant aux textes relatant l'entrée de Yolande-Louise de Savoie à Genève et le pas d'armes de Carignan, leur dimension narrative, la précision avec laquelle est relaté le déroulement des festivités et la démarche littéraire de leurs auteurs en font indéniablement des récits de cérémonie. Ces quatre documents illustrent ainsi la mise en place de ce qui deviendra sous le principat de Charles II un genre à part entière.

Le principat de Charles II de Savoie (1504-1554)

La généralisation des récits de cérémonie durant les premières décennies du XVI^e siècle est une tendance qui s'observe à l'échelle

18 L'original de ce récit est introuvable. Il a été publié par GUICHENON, *Histoire généalogique...*, cit., vol.IV/2, p.469-479, qui ajoute à sa suite «Le combat de la querelle des mariés et des non mariés», relation d'un tournoi à thème s'étant déroulé à Turin en mai 1504 (*ibid.*, p.478-479).

européenne. À la cour de Savoie, ce phénomène résulte aussi certainement de la politique poursuivie par le duc Charles II.

Fils de Philippe II de Savoie et de Claudine de Brosse-Bretagne, Charles II naquit en 1486. Il devint duc de Savoie en 1504, à la mort de son frère aîné, Philibert II. Il héritait d'un duché en fort délicate posture, du fait tout d'abord de ses difficultés financières. En moins de vingt ans, trois ducs étaient décédés, laissant à leurs veuves des douaires qui amputaient l'État savoyard des deux tiers de ses revenus. Une longue période de déclin avait en outre considérablement limité l'influence du duché sur l'échiquier européen. Suite au brillant principat d'Amédée VIII (1391-1440), la Savoie avait connu une série de souverains faibles, accédant au pouvoir dans l'enfance ou mourant précocement. Affaibli par son impécuniosité et cette suite de ducs inconsistants, le duché avait perdu de son poids dans la politique internationale, mais ce n'était pas pour autant que ses voisins s'en désintéressaient. La Savoie, détentrice des cols alpins, revêtait en cette époque de guerres d'Italie une importance stratégique capitale, mais elle était très mal défendue, les caisses de l'État demeurant vides.

Complètement dépassé tant par les moyens financiers que les ambitions expansionnistes de ces deux redoutables puissances en guerre qu'étaient la France et l'Empire, Charles II passa les vingt premières années de son principat à tenter de préserver la neutralité de la Savoie. Face aux sollicitations de son neveu, François I^{er}, et de son beau-frère, Charles Quint, sa stratégie diplomatique fut de pratiquer une politique de balance : en évitant de prendre parti pour l'un des belligérants, il espérait éviter un conflit ouvert.

L'ambivalence de Charles II ne parvint cependant pas à éviter l'invasion de ses États par les armées françaises et bernoises en 1536. L'entier du duché fut occupé, à l'exception de Nice, du Val d'Aoste et quelques places fortes piémontaises, dont Verceil, où Charles II passa l'essentiel du reste de sa vie. En 1553, après dix-sept ans d'exil, il y mourut misérablement, entouré seulement de quelques serviteurs. De son mariage avec l'infante Béatrice de Portugal (1521), il avait eu dix enfants dont un seul, Emmanuel-Philibert, parvint à l'âge adulte. La remarquable carrière militaire que ce dernier effectua au service de Charles Quint lui permit de recouvrer le duché de Savoie en 1559¹⁹.

Décrié par l'historiographie pour l'inertie de sa politique internationale, Charles II fut pourtant à l'origine de plusieurs innovations d'importance au sein de son duché. Il tenta ainsi de moderniser une cour de Savoie encore médiévale à bien des égards en s'inspirant des pratiques de ses

19 Pour un aperçu du principat de Charles II, cf. T. BRERO, *Rituels dynastiques...*, cit., p. 18-68.

voisins français et bourguignons : il introduisit le service par quartiers, ce qui marqua l'apparition des premiers courtisans et une certaine rigidification de l'étiquette au sein de sa cour²⁰ ; il tira aussi de l'oubli l'ordre de chevalerie de sa Maison, qu'il remodela complètement d'après le modèle de l'ordre de la Toison d'or²¹.

Charles II dota ainsi la Savoie d'un véritable système de représentation du pouvoir ducal qui passait, malgré ses problèmes financiers, par la mise en place d'un cérémonial de cour aussi élaboré qu'onéreux²². Ce duc n'était cependant pas réputé pour être un souverain particulièrement dispendieux, ce qui tendrait à indiquer qu'au début du XVI^e siècle, le cérémonial était une affaire d'État sur laquelle il ne fallait pas lésiner, au risque de perdre de sa crédibilité. On pourrait ainsi suggérer que Charles II, à défaut de pouvoir militairement intimider les puissances voisines, choisit de poursuivre une politique de prestige soulignant avec lustre l'ancienneté et la légitimité de sa Maison. La multiplication des récits de cérémonie sous son principat apparaît comme une conséquence logique de cette stratégie : ils étaient en effet des instruments efficaces de la mise en scène de la souveraineté.

Charles II porta le titre de duc de Savoie jusqu'à sa mort, en 1553, mais une étude du cérémonial de sa cour s'arrête inévitablement en 1536, date à laquelle l'État savoyard fut disloqué. Le comté de Genevois ayant été épargné par l'invasion, la branche cadette de la Maison de Savoie – fondée par le frère de Charles II, Philippe de Savoie-Nemours – poursuivit quant à elle ses activités cérémonielles²³.

Philippe était né en 1490. Troisième fils du duc Philippe II, il fut d'abord destiné à l'Église : à l'âge de cinq ans, il devint évêque de Genève. La position de ce cadet changea toutefois à la mort de son frère aîné

-
- 20 A. BARBERO, «La cour de Charles II, duc de Savoie», B. ANDENMATTEN, A. PARAVICINI BAGLIANI et A. VADON (dir.), *Héraldique et emblématique de la Maison de Savoie (X^e-XVI^e s.)*, Lausanne, Université de Lausanne, 1994 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 10), p. 160-161 et *id.*, *Il ducato di Savoia. Amministrazione e corte di uno stato franco-italiano (1416-1536)*, Rome/Bari, Laterza, 2002, p. 204-205.
- 21 T. BRERO, «La fête de l'ordre de l'Annonciade. Une innovation cérémonielle du duc Charles II de Savoie», B. ANDENMATTEN *et al.* (dir.), *Mémoires de cours... cit.*, p. 303-333.
- 22 Au sujet de la représentation du pouvoir princier en Savoie, cf. L. C. GENTILE, *Riti ed emblem. Processi di rappresentazione del potere principesco in area subalpina (XIII-XVI secc.)*, Turin, Silvio Zamorani editore, 2008 et T. BRERO, *Rituels dynastiques... cit.*
- 23 Le comté de Genevois était une possession savoyarde depuis 1401, date de son acquisition par Amédée VIII. Il fut successivement offert en apanage à deux princes de la Maison de Savoie, Philippe en 1440 et Janus en 1460 : ni l'un ni l'autre n'ayant eu de descendant mâle, le comté retourna à la Savoie jusqu'à ce que Charles II le transmette à son frère Philippe, en 1514 (R. AVEZOU, «Le rôle d'Annecy aux XV^e-XVI^e siècles. Les apanages : comté de Genevois et duché de Genevois-Nemours», *Annessi*, 12, 1965, p. 9-27).

Philibert II et l'accession au trône de Charles II. Ce dernier étant encore célibataire, Philippe était devenu premier dans l'ordre de succession. Il résigna son évêché en 1509 pour seconder son frère dans la politique intérieure et extérieure du duché. En 1514, Charles II lui remit en apanage le comté de Genevois, ainsi que les baronnies de Faucigny et de Beaufort, mais Philippe ne séjourna que très peu dans sa capitale, Annecy : il multipliait en effet les allées et venues entre les cours de France et d'Empire, où il représentait les intérêts savoyards.

En 1528, Philippe épousa une parente de François I^{er}, Charlotte d'Orléans-Longueville ; pour sceller cette alliance indirecte avec le cadet de Savoie, le roi lui offrit en apanage le duché de Nemours. Désormais duc de Nemours en France et comte de Genevois en Savoie, Philippe fonda la dynastie des Savoie-Nemours, dont la succession fut assurée par son fils Jacques, né en 1531. Suite à la mort de Philippe, survenue en 1533, sa veuve fit d'Annecy sa résidence principale pendant toute la minorité de Jacques de Savoie-Nemours. Sa régence ne fut certainement pas étrangère au fait que le comté ait été préservé de l'invasion de 1536. Charlotte d'Orléans, princesse de France par son père et descendante des Hochberg par sa mère, sut en effet habilement négocier la neutralité du Genevois avec les armées françaises et bernoises²⁴. Ainsi, alors que la Savoie était démembrée et que le duc Charles II se retrouvait spolié de ses États, le comté de Genevois continua de vivre dans la paix et l'indépendance.

Les cérémonies liées à cette première génération des princes de Genevois-Nemours ont elles aussi donné lieu à des récits. Ces derniers sont particulièrement intéressants, cela à plus d'un titre. Ils permettent tout d'abord de comparer le cérémonial de la branche aînée de la Maison de Savoie à celui de sa branche cadette. Ils suppléent aussi, dans une certaine mesure, aux lacunes cérémonielles impliquées par l'invasion de 1536 : ainsi, par exemple, les funérailles de Charles II et de Béatrice de Portugal ne peuvent véritablement être étudiées comme des obsèques de souverains, puisque lors de leurs décès respectifs, ils étaient en exil, entourés d'une cour très restreinte. Les cérémonies funèbres de Philippe de Savoie-Nemours et de son épouse, célébrées en grande pompe, ont en revanche fait l'objet de récits très détaillés. Les récits de cérémonie émanant des Genevois-Nemours donnent aussi le moyen d'étudier une configuration politique que l'on ne retrouve pas à la cour de Savoie pour la période qui nous intéresse ici, à savoir une régence féminine, celle de Charlotte d'Orléans ; enfin, ils permettent

24 Au sujet de Philippe de Savoie-Nemours, cf. *ibid.* ; O. MAJOLO-MOLINARI, *Filippo di Savoia, duca di Nemours*, Turin, Paravia, 1939 et L. PERRILLAT, *L'Apanage de Genevois aux XVI^e et XVII^e siècles : pouvoirs, institutions, société*, 2 vol., Annecy, Académie Salésienne, 2006, t. I, p. 56-59.

d'analyser la manière dont cette nouvelle branche de la Maison de Savoie se servit du cérémonial pour mettre en place son identité dynastique.

Les récits de cérémonie sous le principat de Charles II

Charles II fut duc de Savoie pendant quarante-neuf ans. L'invasion de 1536 rend seules les trente-deux premières années de son principat étudiables du point de vue du cérémonial, cependant l'ensemble de son règne servira de cadre temporel à la présente étude. Il offre en effet l'avantage d'inclure le principat de Philippe de Savoie-Nemours et la régence de Charlotte d'Orléans, ce qui permet de respecter une certaine cohérence chronologique; le cérémonial produit par la branche aînée et la branche cadette de la Maison de Savoie au sein d'une même génération doivent en effet être conjointement analysés.

Si Charles II ne fut pas l'initiateur des récits de cérémonie à la cour de Savoie, ce fut cependant sous son principat que la rédaction de documents de ce type devint quasiment systématique, les récits devenant pour ainsi dire l'une des composantes du cérémonial. Cette tendance, qui s'inscrit dans un mouvement touchant alors toutes les cours d'Europe, découle aussi des démarches entreprises par ce duc pour moderniser sa cour sur le modèle franco-bourguignon.

L'attention portée par Charles II aux pratiques cérémonielles des États voisins s'illustre par la conservation, aux Archives d'État de Turin, de documents contemporains de son principat réglant le cérémonial de certaines cours étrangères. Tel est le cas d'un texte intitulé « Mode et facon de fere qui se doit tenir en l'ordre [de la Toison d'or] sellon la façon de la maison de Bourgogne »²⁵, ou encore d'un « Estat de ce que on a accoustumé de fere en France pour le baptesme des enfans des roys »²⁶. Ces documents furent selon toute vraisemblance utilisés comme source d'inspiration pour les cérémonies savoyardes et témoignent non seulement de la circulation de documents de ce type entre cours, mais aussi de la volonté de Charles II d'aligner la cour de Savoie sur le modèle des grandes puissances européennes.

Le tableau ci-dessous présente un récapitulatif des premiers récits de cérémonie concernant la cour de Savoie. Pour une meilleure vue d'ensemble, il comporte aussi les documents antérieurs au règne de Charles II précédemment exposés.

25 AST, Corte, Ordini militari, Ordine della SS. Annunziata, mazzo 1, n. 5 [second cahier, doc. 5], f° 20r-20v.

26 AST, Corte, Cerimoniale, Nascite e batesimi, mazzo 1, n. 6.

Les premiers récits de cérémonie à la cour de Savoie (1440-1550)

Date	Cérémonie	Lieu	Cour	Conservation
1440	Joyeuse entrée du pape Félix V (alias le duc Amédée VIII de Savoie) dans la ville de Bâle	Bâle	Savoie / Pontificale	Copie manuscrite (1479) Édition par S. Guichenon (1660), reprise dans un recueil manuscrit du XVII ^e siècle ^a
1487-1489	Baptêmes de Yolande-Louise et de Charles-Jean-Amédée de Savoie	Turin	Savoie	Manuscrit original ^b
1499	Joyeuse entrée de Yolande-Louise de Savoie à Genève	Genève	Savoie	Édition au XIX ^e siècle par L. Cibrario ^c
1504	Tournoi donné par le duc Philibert II de Savoie en l'honneur des noces de Laurent de Gorrevod	Carignan	Savoie	Édition par S. Guichenon (1660) ^d
1519	Ordre de chevalerie : célébration de la première fête de l'ordre de l'Annonciade	Chambéry	Savoie	Copie dans un recueil manuscrit du XVII ^e siècle ^e
1521	Attribution du titre de comte de Pont-de-Vaux à Laurent de Gorrevod	Genève	Savoie	Édition par S. Guichenon (1660). Copie dans un recueil manuscrit du XVII ^e siècle ^f

- a AST, Corte, Materie ecclesiastiche 2, Conclave (categoria XXIX), mazzo 1, n.2; GUICHENON, *Histoire généalogique...*, cit., vol.IV/1, p.319-320; *Descrizione di moltissime feste, funzioni religiose, funerali, etc. riguardanti Casa di Savoia col cerimoniale seguito in tali circostanze dalla Corte*, vol.I, Biblioteca Nazionale, Turin. Au sujet de ce recueil, cf. *infra*, n.33.
- b AST, Corte, Cerimoniale, Nascite e battesimi, mazzo 1, n.1.
- c L. CIBRARIO, *Le feste torinesi...*, cit., p.115-23.
- d GUICHENON, *Histoire généalogique...*, cit., vol.IV/2, p.469-479.
- e *Descrizione di moltissime feste...*, cit., vol.I, f° 27r-36v. Pour une étude de cette célébration, cf. BRERO, «La fête de l'ordre de l'Annonciade...», cit., p.303-333.
- f GUICHENON, *Histoire généalogique...*, cit., vol.IV/2, p.651-662 et *Descrizione di moltissime feste...*, cit, vol. I, f° 1r-26v.

Date	Cérémonie	Lieu	Cour	Conservation
1522	Baptême du premier fils du duc Charles II de Savoie, Adrien	Ivrée	Savoie	Édition du XIX ^e siècle d'après un manuscrit conservé dans une collection privée ^g
1523	Joyeuse entrée à Genève de Béatrice de Portugal, épouse de Charles II de Savoie	Genève	Savoie	Édition du XIX ^e siècle d'après un manuscrit conservé dans une collection privée ^h
1528	Baptême du troisième fils de Charles II de Savoie, Emmanuel-Philibert	Chambéry	Savoie	Manuscrit original Copie dans un recueil manuscrit du XVII ^e siècle ⁱ
1534	Funérailles de Philippe de Savoie-Nemours	Annecy	Genevois	Deux copies manuscrites (XVII ^e siècle) ^j
1535	Joyeuse entrée de Charlotte d'Orléans, régente du comté de Genevois	Annecy	Genevois	Copie manuscrite du XVII ^e siècle ^k
1549	Funérailles de Charlotte d'Orléans	Annecy	Genevois	Manuscrit original ^l

- g A. DUFOUR, «Adrianeo : récit des cérémonies, tournois et autres réjouissances qui ont eu lieu à Ivree à l'occasion du baptême du prince Adrien de Savoie (1522)», *Mémoires et documents publiés par la société savoissienne d'histoire et d'archéologie*, 9 (1865), p. 251-437 ; édition partielle dans BRERO, *Les Baptêmes princiers...*, cit., p. 282-339.
- h C. COINDET et J.-J. CHAPONNIÈRE, «Récit des fêtes célébrées à l'occasion de l'entrée à Genève de Béatrix de Portugal, duchesse de Savoie», *Mémoires et documents publiés par la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 1 (1841), p. 135-203. Sur cette entrée, cf. BRERO, *Rituels dynastiques...*, cit., p. 266-313.
- i AST, Corte, Cerimoniale, Nascite e battesimi, mazzo 1, n. 3 ; éd. dans BRERO, *Les Baptêmes princiers...*, cit., p. 341-363 ; la copie plus tardive se trouve dans *Descrizione di moltissime feste...*, cit., vol. I, f° 37r-42v.
- j AST, Corte, Princes de Genevois et de Nemours, cat. II, mazzo 15, n. 18, f° 2v-9v (au sujet de cette source, cf. *infra*, n. 34) et AST, Corte, Cerimoniale, Funerali, mazzo 1, n. 1.2. À propos de ces funérailles, cf. BRERO, *Rituels dynastiques...*, cit., p. 477-492.
- k AST, Corte, Princes de Genevois et de Nemours, cat. II, mazzo 15, n. 18, f° 10v-25r. Cf. BRERO, *Rituels dynastiques...*, cit., p. 266-313.
- l AST, Corte, Princes de Genevois et de Nemours, cat. II, mazzo 5, n. 7. Cf. BRERO, *Rituels dynastiques...*, cit., p. 492-502.

Des sources dispersées

Nous ne saurions garantir que cette recension des premiers récits de cérémonie savoyards est absolument exhaustive. Plusieurs autres événements ayant pris place à la cour de Savoie auraient en effet potentiellement pu faire l'objet de ce type de textes. Citons par exemple les funérailles de Philibert II (1504), le mariage de Charles II et de Béatrice de Portugal (1521) ou encore le baptême de leur second fils, Louis (1523). Le fait que les archives turinoises ne renferment pas de récits relatant ces cérémonies ne signifie pas forcément qu'ils ne furent jamais rédigés ; il est ainsi envisageable que certains de ces hypothétiques documents soient conservés dans d'autres lieux.

L'une des particularités des récits de cérémonie est de citer et de mettre à l'honneur de nombreux membres de la cour. Il serait donc peu surprenant que l'aristocratie savoyarde ait manifesté de l'intérêt pour ce type de documents – en cherchant à s'en procurer des exemplaires, voire même peut-être en commanditant certains de ces textes. Ainsi, au XVII^e siècle, le récit rapportant l'anoblissement de Laurent de Gorrevod (1521) fut copié par l'historiographe Samuel Guichenon non pas dans les archives de la Maison de Savoie, mais au château de Marnay²⁷, qui avait en son temps justement appartenu au dit Gorrevod²⁸. De même, la première propriétaire connue de l'ouvrage relatant le baptême d'Adrien de Savoie (1522) était Isabelle de Challant (1530-1596), fille du maréchal de Savoie René de Challant (1503-1565)²⁹. Ce dernier, maintes fois cité dans le texte, avait lui-même participé à la cérémonie du baptême, au sein de laquelle il occupait l'une des places d'honneur. Il est ainsi probable que le manuscrit en question ait été son exemplaire personnel.

Des récits de cérémonie savoyards pourraient donc se trouver dans des bibliothèques privées, mais aussi peut-être dans des archives étrangères. Nous le verrons, ces documents étaient sans doute destinés à circuler. De fait, les Archives d'État de Turin renferment elles-mêmes des exemples de récits de cérémonie provenant d'autres cours : ainsi, par exemple, un manuscrit enluminé relatant les funérailles d'Anne de Bretagne (1514) adressé à Charles II³⁰ ou encore un récit du baptême du fils de François I^{er}, François de France (1518)³¹.

27 Marnay se situe en Haute-Saône, à quelques kilomètres de Besançon.

28 GUICHENON, *Histoire généalogique...*, cit., vol. IV/2, p. 651-662.

29 DUFOUR, « Adriano... », cit., p. 253-254.

30 AST, Corte, Biblioteca antica, manoscritti, Jb.II.20 ; éd. dans P. CHOQUE, *Récit des funérailles d'Anne de Bretagne, précédé d'une complainte sur la mort de cette princesse et de sa généalogie, le tout composé par Bretagne, son bérault d'armes*, éd. L. MERLET et M. DE GOMBERT, Genève, Slatkine, 1970 [1^{re} éd. : Paris, Auguste Aubry, 1858].

31 AST, Corte, Cerimoniale, Nascite e battesimi, mazzo 1, n. 6.

Malgré la possibilité que certains récits nous aient échappé et la diversité des potentiels lieux de conservation, nous pensons pourtant que l'inventaire présenté dans le tableau ci-dessus n'est pas loin d'être complet. En effet, la démarche ici entreprise fut, si l'on peut dire, déjà effectuée au XVII^e siècle, et cela à plusieurs reprises. Si l'historiographe Samuel Guichenon opéra un choix parmi les sources à sa disposition, en ne publiant que celles qu'il jugeait les plus intéressantes dans son *Histoire généalogique*³², deux recueils manuscrits visaient spécifiquement à recenser l'intégralité des récits touchant aux cérémonies princières, l'un pour la cour de Savoie³³ et l'autre pour celle de Genevois-Nemours³⁴. Ces collections de documents, postérieures de cent à cent cinquante ans à la rédaction des textes qui nous intéressent ici, constituent ainsi un intermédiaire précieux entre les récits du début du XVI^e siècle et les chercheurs d'aujourd'hui.

La répartition temporelle des récits au fil du principat de Charles II

Jusqu'alors plutôt isolés et ponctuels, les récits de cérémonie se généralisèrent sous le principat de Charles II. Ce n'est pourtant que quinze ans après l'accession au pouvoir de ce duc qu'apparaît le premier texte relatant une cérémonie s'étant déroulée au sein de sa cour. Il est vrai que les joyeuses entrées que Charles II effectua dans les principales villes de ses États suite à son avènement, en 1504, auraient très bien pu faire l'objet de relations ; nous n'en avons cependant trouvé nulle trace. Il faut dire qu'en cette aube du XVI^e siècle, l'usage de documenter le cérémonial princier par ce type de textes n'était alors pas aussi fermement établi dans les cours d'Europe qu'il ne le sera quelques décennies plus tard.

Ce délai de quinze ans peut aussi s'expliquer, tout simplement par le manque d'événements à rapporter : peu de célébrations prirent en effet place entre 1504 et 1519. Certes, en 1515, Charles II maria sa sœur Philiberte

32 Il avait par exemple connaissance du récit de baptême d'Emmanuel-Philibert, qu'il ne publia pourtant pas dans ses « preuves » (GUICHENON, *Histoire généalogique... cit.*, II, p. 232).

33 *Descrizione di moltissime feste...*, *cit.* Ce recueil manuscrit non daté comprend des copies de quarante-six documents originaux relatant des cérémonies s'étant déroulées à la cour de Savoie depuis le XV^e siècle jusqu'en 1638. La démarche du compilateur anonyme s'apparente à celle des Godefroy pour leur célèbre *Ceremonial françois*.

34 AST, Corte, Princes de Genevois et de Nemours, cat. II, mazzo 15, n. 18. Ce cahier fut rédigé en 1634 sur ordre d'Anne de Lorraine, veuve d'Henri de Savoie-Nemours. Le duc de Savoie Victor-Amédée I^{er} s'opposait en effet à ce que le fils aîné de la duchesse soit reçu sous un dais lors de son entrée à Annecy, arguant que les Savoie-Nemours n'avaient jamais bénéficié d'un tel privilège. Anne de Lorraine fit donc compiler les archives annéciennes et envoya au duc de Savoie ce cahier, comportant la copie de plusieurs récits de cérémonie des XVI^e et XVII^e siècles : ces documents prouvaient de façon éclatante l'usage du dais au sein du cérémonial entourant les Savoie-Nemours.

à Julien de Médicis³⁵. Les festivités nuptiales se déroulaient cependant à l'époque au sein de la cour de l'époux ; s'il existait un récit de ces noces, il émanerait ainsi plutôt de cette dernière. De même, il est peu vraisemblable que les funérailles de la mère de Charles II, Claudine de Brosse-Bretagne (1513) et celles de Blanche de Montferrat (1519) aient fait l'objet d'une relation. Les deux duchesses douairières, toutes deux veuves de ducs de Savoie décédés depuis longtemps, ne paraissaient plus à la cour ; leur mort ne concernait finalement que très indirectement le cérémonial d'État.

En revanche, on peut constater que c'est l'une des principales innovations de Charles II qui donna lieu au premier récit de son principat. En 1518, en effet, le duc avait réformé les statuts de l'ordre savoyard du Collier³⁶, qu'il avait rebaptisé par la même occasion en ordre de l'Annonciade. Il s'était pour ce faire largement inspiré des statuts de l'ordre bourguignon de la Toison d'or, auxquels il avait aussi emprunté l'idée d'une fête réunissant les chevaliers à une date donnée³⁷. La première de ces réunions prit place en 1519 ; la nouveauté de la cérémonie et son importance expliquent ainsi pleinement le fait qu'elle ait donné lieu à un récit.

À partir de là, les récits de cérémonie se multiplièrent dans les années 1520 : cette décennie fut en effet marquée par le mariage du duc avec Béatrice de Portugal (1521)³⁸, qui généra à son tour les joyeuses entrées de la duchesse et les baptêmes des premiers enfants du couple. Puis la production de récits se tarit à nouveau au cours des années 1530, là aussi, faute d'occasions à relater : les baptêmes célébrés à cette époque étant ceux de cadets et de filles, il était moins nécessaire de les rapporter. Enfin, l'invasion de 1536 mit un terme au cérémonial de cour.

Concernant la branche cadette de la Maison de Savoie, on peut déplorer que la joyeuse entrée offerte en 1514 à Philippe de Savoie-Nemours

35 À ce sujet, cf. C. GREYFIÉ DE BELLECOMBE, « Philiberte de Savoie, duchesse de Nemours (1498-1524) », *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 6, 1928, p. 237-254 et A. ZOBİ, *Delle nozze del magnifico Giuliano de' Medici con la principessa Filiberta di Savoia*, Florence, Botta, 1868.

36 Sur l'ordre du Collier, cf. les travaux de L. RIPART, « Du Cygne noir au Collier de Savoie : genèse d'un ordre monarchique de chevalerie (milieu XIV^e-début XV^e siècle) », P. BIANCHI et L. C. GENTILE (dir.), *L'affermarsi della corte sabauda. Dinastie, poteri, 'élites' in Piemonte e Savoia fra tardo medioevo e prima età moderna*, Turin, Silvio Zamorani editore, 2006 et *id.*, « Sociabilité aristocratique et religion princière. L'exemple des ordres princiers de chevalerie savoyards (milieu XIV^e-milieu XV^e siècle) », P. PARAVY et I. TADDEI (dir.), *Les lieux de sociabilité religieuse à la fin du Moyen Âge*, Grenoble, CRHIPA, 2006, p. 75-91.

37 BRERO, « La fête de l'ordre de l'Annonciade... », *cit.*, p. 303-333.

38 Au sujet de cet événement, cf. A. BARBERO et T. BRERO, « Genre et nationalité à la cour de Béatrice de Portugal, duchesse de Savoie (1521-1538) », L. ARCANGELI et S. PEYRONEL (dir.), *Donne di potere nel Rinascimento*, Rome, Viella, 2009, p. 333-360.

par la ville d'Annecy n'ait pas fait l'objet d'un récit, mais il est peu étonnant qu'il en aille de même pour son mariage avec Charlotte d'Orléans (1528) et le baptême de son fils Jacques (1531). Ces deux événements eurent en effet lieu alors que Philippe séjournait à la cour de France. Ce n'est qu'à partir de ses funérailles, en 1534, et l'installation à Annecy de sa veuve que l'on peut véritablement parler d'une cour de Genevois: cette dernière sera d'ailleurs, tout au long du XVI^e siècle et au début du XVII^e siècle, une grande productrice de récits de cérémonie.

Le choix des cérémonies relatées

Les cérémonies ayant fait l'objet d'un récit sous le principat de Charles II peuvent être classées en deux catégories. La première est celle des cérémonies dynastiques touchant le prince et sa famille: les baptêmes, les joyeuses entrées et les funérailles. La seconde est celle des cérémonies concernant la famille politique du souverain: elle englobe la fête de l'ordre de l'Annonciade et l'anoblissement de Laurent de Gorrevod.

Contrairement aux rois, qui bénéficiaient d'un sacre, les ducs de Savoie n'étaient pas couronnés. La ritualisation de l'investiture et de la passation du pouvoir se faisait donc par l'intermédiaire d'autres cérémonies, qui prenaient ainsi une importance accrue. Lorsqu'un duc mourait, ses funérailles servaient à désigner son successeur³⁹, qui à son tour manifestait sa souveraineté lors des joyeuses entrées. Les baptêmes incarnaient quant à eux la continuité de la lignée et donnaient au duc l'occasion de présenter à ses sujets son héritier. Cela explique en partie l'absence, pour cette époque, de récits concernant les cérémonies nuptiales à la cour de Savoie; cette particularité se retrouve d'ailleurs dans d'autres cours contemporaines. Il convenait que l'alliance de deux Maisons princières soit célébrée avec faste, mais le mariage était moins chargé de sens dynastique et politique que les funérailles, les baptêmes ou les joyeuses entrées. Par conséquent, les noces princières sont l'une des cérémonies les moins représentées dans les récits de cette période.

L'élément de nouveauté pouvait souvent favoriser la rédaction d'un récit. Ainsi, la fête de l'Annonciade (1519) solennisait une importante innovation de Charles II, sa réforme de l'ordre du même nom; c'était aussi la première fois qu'une cérémonie de ce type avait lieu à la cour de Savoie⁴⁰. Dans une certaine mesure, cette observation est aussi applicable aux baptêmes d'enfants princiers. La naissance du premier fils de Charles II,

39 N. POLLINI, *La Mort du prince. Rituels funéraires de la Maison de Savoie (1343-1451)*, Lausanne, Université de Lausanne, 1994 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 9), p. 84 et 93-95.

40 BRERO, «La fête de l'ordre de l'Annonciade...», *cit.*, p. 303-333.

Adrien, était un événement d'importance : cela faisait en effet plus de trente ans que la Maison de Savoie n'avait vécu la venue au monde d'un premier-né du couple ducal, mâle qui plus est. Son baptême, en 1522, fit l'objet du récit de cérémonie le plus long et détaillé de tout le XVI^e siècle savoyard⁴¹. Mais autant la naissance de l'aîné était célébrée avec faste et rapportée avec soin, autant il était moins crucial de relater la venue au monde de ses frères et sœurs. Ainsi, le récit du baptême d'Emmanuel-Philibert (1528), troisième fils de Charles II, est beaucoup plus court, et permet de constater que les baptêmes de cadets faisaient l'objet de cérémonies bien moins élaborées que celles mises sur pied pour le premier-né⁴². À titre comparatif, signalons qu'il en allait de même à la fin du XVI^e siècle. En effet, le baptême de Philippe-Emmanuel, fils aîné du duc Charles-Emmanuel I^{er}, fit en 1588 l'objet d'un imprimé commémoratif bilingue : les versions italienne et française de ce récit s'étendent respectivement sur soixante-dix-huit et soixante pages. À la fin de l'ouvrage, trois pages seulement sont consacrées aux baptêmes de ses deux frères cadets Victor-Amédée et Emmanuel-Philibert⁴³.

Une unité de structure

Le principat de Charles II marque non seulement une généralisation des récits de cérémonie, mais aussi une homogénéisation de ce type de documents. Les récits produits à cette époque sont en effet très semblables, tant au niveau de leur forme qu'à celui de leur contenu.

L'élément le plus variable demeure la longueur de ces textes, qui pouvaient s'étendre d'une dizaine de pages à plus de cent cinquante. Si l'on excepte le récit du baptême d'Adrien de Savoie, rédigé en italien, tous les récits du principat de Charles II furent écrits en français. Cette proportion linguistique s'inversera sous le règne de son fils, Emmanuel-Philibert, lors duquel on observe une prédominance de l'italien. Le latin avait ainsi déjà été abandonné au profit des langues vernaculaires, permettant une plus large diffusion des textes ; il demeurerait alors cantonné aux poèmes à la gloire du prince qui étaient parfois insérés dans les récits.

Le canevas des récits produits sous le principat de Charles II est à ce point similaire d'un texte à l'autre que l'on peut commencer à évoquer un véritable genre. Ces documents débute toujours par des informations sur la date et le lieu de l'événement ; l'apparat déployé pour l'occasion est ensuite évoqué de manière plus ou moins détaillée, puis le récit fait place

41 DUFOUR, «Adrianeo...», *cit.*, p.251-437.

42 BRERO, *Les Baptêmes princiers...*, *cit.*, p.341-363.

43 BUCCI, *Il solenne battesimo...*, *cit.*

au déroulement de la cérémonie elle-même. Lorsque l'occasion s'y prête, les réjouissances clôturant la journée sont aussi décrites.

Ces récits partagent en outre un désintéret flagrant pour la célébration religieuse qui, après tout, donnait souvent son sens à la cérémonie. Les seules exceptions sont celles où le rituel princier investissait la liturgie. La messe des funérailles de Philippe de Savoie-Nemours est ainsi relatée, car elle comportait l'offrande des pièces d'honneur du défunt et les cris rituels transmettant le pouvoir à son fils⁴⁴. De même, les offices célébrés lors de la fête de l'Annonciade sont très précisément rapportés, car les chevaliers et le souverain de l'ordre jouaient un rôle de premier plan au sein de la cérémonie religieuse⁴⁵.

Enfin, l'incontestable point commun de ces récits savoyards demeure l'importance qui était accordée à la procession. L'ordre de marche occupe généralement le plus gros du récit, donnant parfois l'impression que les éléments narratifs qui l'entourent ne sont qu'un prétexte pour agrémenter et mettre en valeur la liste des participants au cortège. La procession, très hiérarchisée et soigneusement élaborée à l'avance, donnait en effet un diagramme social précis de la cour.

***Textes préparatoires et récits de cérémonie :
des analogies frappantes***

Le rôle de premier plan accordé par ces récits aux ordres de marche et aux préséances rappelle immanquablement un autre type de source, à savoir les textes rédigés avant une cérémonie pour en réglementer le déroulement. Ces derniers apparaissent bien plus tôt que les récits de cérémonie dans les archives savoyardes et peuvent prendre des formes très diverses. Ainsi, les funérailles du duc Amédée VI (1383) sont documentées par une liste des pièces d'honneur offertes à l'église⁴⁶. Ce texte très simple énumère les armes et les chevaux du défunt, ainsi que le nombre de chevaliers devant les mener à l'offrande lors des obsèques. Beaucoup plus détaillé est le texte présentant l'ordonnance du rituel d'investiture mis en place par le duc Amédée VIII en 1424, lors duquel il attribua respectivement à ses fils Amédée et Louis les titres de prince de Piémont et de comte de Bâgé⁴⁷. Ce document donne

44 AST, Corte, Princes de Genevois et de Nemours, cat. II, mazzo 15, n. 18, f° 7v-9v.

45 *Descrizione di moltissime feste...*, cit., vol. I, f° 27r-36v; AST, Corte, Ordini militari, Ordine della SS. Annunziata, mazzo 1, n. 5 [second cahier, doc. 14], f° 34r-35v.

46 Éd. par POLLINI, *La Mort du prince...*, p. 169-171; cf. aussi *ibid.*, p. 88-99.

47 Éd. par L. C. GENTILE, «Dalla costruzione alla crisi nello Stato: festa e politica alla corte di Savoia nel XV secolo», A. RIGON (dir.), *Festa e politica e politica della festa nel medioevo (Atti del convegno di studio svolti in occasione della XVIII edizione del Premio internazionale Ascoli Piceno)*, Rome, Istituto storico italiano per il medioevo, 2008, p. 173-206.

le déroulement complet du jour de la cérémonie et décrit avec précision les gestes des participants, l'ordre de marche et le décor.

Le principat de Charles II a produit plusieurs documents de ce type. Deux d'entre eux concernent des funérailles : celles de Claudine de Brosse-Bretagne⁴⁸, mère de Charles II, décédée en 1513, et celles du chevalier de l'Annonciade Bertholin de Montbel⁴⁹, comte de Frossasco, mort en 1531. Il s'agit selon toute vraisemblance de notes prises à l'avance par les maîtres d'hôtel chargés de l'organisation de la cérémonie.

Tous ces documents sont à rapprocher de la catégorie des cérémoniaux ou des *ordines*. Leur structure et les informations qu'ils rapportent sont cependant très proches des récits de cérémonie : les ordres de marche – dans lesquels les participants sont bien souvent cités nommément –, la description de la gestuelle et celle des ornements sont en effet comparables d'un genre de source à l'autre. Les deux catégories de documents diffèrent toutefois sur plusieurs points, à commencer par le temps verbal employé : en toute logique, les textes préparatoires sont écrits au futur, tandis que les récits le sont au passé simple. L'aspect extérieur des manuscrits peut aussi s'avérer éloquent : pour l'époque de Charles II, on constate que les récits sont soigneusement calligraphiés, probablement car ils étaient destinés à être conservés. En revanche, les notes prises pour l'organisation de la cérémonie sont rédigées de manière très cursive et comprennent nombre de ratures et d'annotations. Enfin, le ton général des deux genres de textes est très différent. Les récits de cérémonie comportent des éléments littéraires, descriptifs, narratifs et panégyriques dont les autres documents sont totalement exempts.

Toutes deux indispensables à l'étude du cérémonial de cour, ces catégories de documents doivent cependant être considérées séparément, car leurs objectifs sont loin d'être identiques. Les textes préparatoires nous renseignent sur la manière dont une cérémonie devait, en théorie, se dérouler. Le fait qu'ils aient été rédigés à l'avance doit inciter à la prudence : peut-être que certains participants ne purent se déplacer, qu'une querelle de préséance changea l'ordre de marche, que le mauvais temps força le report de la célébration. En outre, ces textes avaient un but pratique et étaient exclusivement destinés à un usage interne à la cour.

À l'inverse, les récits nous informent sur la manière dont les organisateurs de la cérémonie tenaient à ce qu'elle soit perçue, raison pour

48 AST, Corte, Cerimoniale, Funerali, mazzo 1 da ordinare.

49 T. BRERO, « Les funérailles des chevaliers de l'ordre du Collier et de l'Annonciade (Savoie, XIV^e-XVI^e siècles) », B. ANDENMATTEN et E. PIBIRI (dir.), *Mourir à la cour. Normes, usages et contingences funéraires dans les milieux curiaux à la fin du Moyen Âge et à l'époque moderne*, Lausanne, Université de Lausanne, 2016 (Cahiers lausannois d'histoire médiévale, 55), p. 127-129.

laquelle il faut également faire preuve de circonspection à leur rencontre. Les fastueuses ornementsations décrites s'avèrent ainsi parfois, en réalité, être d'antiques pièces passablement rapiécées, et la concorde absolue dont il est fait état cache bien souvent de lourdes tensions. Les visées encomiastiques des récits ne doivent ainsi jamais être perdues de vue, ni le fait qu'ils étaient très probablement destinés à être diffusés.

La parenté entre ces deux types de sources permet tout de même de soulever une hypothèse: si les récits de cérémonie s'apparentent très certainement au genre des chroniques, ils dérivent peut-être aussi des notes préalablement prises par les organisateurs de l'événement. L'extrême précision des récits quant à la succession des participants dans le cortège, impossible à reproduire de mémoire, pourrait corroborer cette supposition. Les processions devenant de plus en plus élaborées, leur préparation pouvait nécessiter un plan préalable qui, une fois la cérémonie passée, était peut-être réutilisé comme base pour la rédaction d'un récit.

Un document particulier pourrait illustrer cette possible ambivalence: il s'agit d'un manuscrit concernant la seconde fête de l'ordre de l'Annonciade organisée par Charles II, qui prit place à Turin en 1520⁵⁰. Essentiellement consacré à décrire très précisément la gestuelle des chevaliers lors des cérémonies religieuses, il fut probablement destiné à un usage pratique et conçu pour que l'on puisse s'y référer lors de fêtes ultérieures. Bien qu'il y ressemble de prime abord, ce document n'appartient probablement pas au genre des récits de cérémonie. L'une des principales caractéristiques de ces derniers est en effet de mettre l'accent sur la procession, en donnant une liste des personnes y ayant figuré et en précisant la fonction qu'elles occupaient au sein du cortège; ici, aucun des participants n'est nommé et la procession est à peine évoquée. De même, les composantes littéraires et panégyriques en sont totalement absentes. Enfin, si ce document est essentiellement rédigé au passé, il comporte tout de même quelques phrases au présent et d'autres au futur. Certaines imprécisions⁵¹ achèvent de donner au lecteur la curieuse impression que ce texte fut composé avant le déroulement des faits. Cependant, le passage d'un temps verbal à l'autre pourrait aussi impliquer que l'auteur ait rédigé ce manuscrit après la fête en question, tout en copiant certains passages sur les notes préalablement prises pour régler la cérémonie religieuse.

50 AST, Corte, Ordini militari, Ordine della SS. Annunziata, mazzo 1, n. 5, f° 34r-35v.

51 Par exemple: «l'ausmonier *ou* *ung* *aultre* donna [l'eau bénite] aux chevaliers» (*ibid.*, f° 34r).

À l'origine des récits de cérémonie : auteurs et commanditaires

Les récits de cérémonie de la première moitié du XVI^e siècle illustrent bien la transition entre les comptes rendus du XV^e siècle, le plus souvent anonymes, et les imprimés commémoratifs de la seconde moitié du XVI^e siècle, dont l'auteur est presque toujours connu.

Parmi les huit récits de cérémonie datant du principat de Charles II, quatre sont ainsi signés : la relation de la fête de l'ordre de l'Annonciade (1519) fut rédigée par un certain Pioche, dont l'identification est incertaine⁵². L'auteur du récit de baptême d'Adrien de Savoie (1522) est Antonino dal Pozzo⁵³, un Lombard exilé à la cour de Savoie. Quant au héraut Bonnes Nouvelles⁵⁴, il composa deux récits, celui de l'anoblissement de Laurent de Gorrevod (1521) et celui du baptême d'Emmanuel-Philibert (1528). Les quatre autres textes sont anonymes, même s'il est très probable que celui relatant la joyeuse entrée de Béatrice de Portugal (1521) soit de la main d'Amédée Porral, secrétaire du Conseil de Genève généralement chargé de rédiger les compliments d'usage aux hôtes de la ville⁵⁵.

Certains de ces récits furent sans doute rédigés sur incitation du prince ou des organisateurs de la cérémonie ; en ce qui concerne Bonnes Nouvelles, la relation des cérémonies de cour aurait pu faire partie de ses fonctions de héraut. Il est cependant rare qu'au sein de leurs écrits, les auteurs précisent explicitement écrire sur commande. La seule exception, pour l'époque qui nous intéresse, concerne le récit anonyme du pas d'armes de Carignan (1504)⁵⁶.

Il est ainsi probable que certains récits résultent d'initiatives personnelles. C'était peut-être le cas pour Antonino dal Pozzo, l'auteur de la relation du baptême d'Adrien de Savoie. Chassé par les guerres d'Italie, ce Milanais avait trouvé refuge à Ivree suite à la bataille de la Bicoque. Quelques mois après son arrivée, il rédigeait ce très long récit à la gloire de la maison ducale, prétextant y avoir été incité par un rêve. Sa carrière brisée dans son pays, il devait la reconstruire dans sa terre d'accueil ; ce

52 BRERO, « La fête de l'ordre de l'Annonciade... », *cit.*, p. 311.

53 À son sujet, *cf. ead.*, *Les Baptêmes princiers...*, *cit.*, p. 64-68.

54 À son sujet, *cf. ead.*, « Concepteur, acteur, narrateur : le héraut, protagoniste central des rituels de cour à la fin du Moyen Âge », D. CARRANGEOT, B. LAURIOUX et V. PUECH (dir.), *Rituels et cérémonies de cour, de l'Empire romain à l'âge baroque*, Lille, Presses universitaires du Septentrion, 2018, p. 107-128.

55 COINDET et CHAPONNIÈRE, « Récit des fêtes... », *cit.*, p. 135.

56 « M'a esté commandé mettre en escript aucungz beaux et gents faitz d'armes qui furent faits à ce dernier Carem-prenant en la ville de Carignan... » (GUICHENON, *Histoire généalogique...*, *cit.*, vol. IV/2, p. 469) ; « Pource que plusieurs gens desirent de veoir et d'ouïr reciter choses nouvelles, m'a esté commandé que reduisice aulcungz plaisants et gentils esbattemens que furent fait pendant le temps que les combats dessusdits furent mis à fin »... (*ibid.*, p. 476).

texte, véritable démonstration de savoir-faire littéraire, visait certainement à s'attirer les faveurs de Charles II, en vue peut-être d'obtenir un poste à sa cour⁵⁷.

L'exemple du récit relatant l'anoblissement de Laurent de Gorrevod (1521), conservé dans un château ayant appartenu à ce dernier et introuvable dans les archives de la Maison de Savoie, soulève une autre hypothèse. En effet, il n'est pas impossible que certains récits aient été commandés par des membres de la haute aristocratie, même si au début du XVI^e siècle, cette démarche demeurait probablement marginale.

Dans certains cas enfin, ces documents n'étaient pas produits par l'entourage du souverain, mais par la ville qui accueillait la cérémonie : ainsi le récit de la joyeuse entrée de Béatrice de Portugal (1523) émane de la ville de Genève et non de la cour de Savoie⁵⁸. On constate ainsi que l'administration urbaine s'inspira des pratiques curiales pour reprendre à son compte la production de récits indépendants relatant des événements solennels.

Entre mémoire, information et représentation du pouvoir : buts et fonctions des récits de cérémonie

Les récits de cérémonie visaient à chroniquer un temps fort de la vie de cour, célébrant le souverain et sa famille. Des invités étrangers envoyaient des ambassadeurs ou se déplaçaient en personne afin d'assister à ces événements, pour lesquels d'importantes dépenses somptuaires étaient consenties. Les cérémonies réunissaient en outre autour du duc l'ensemble de sa cour et les plus éminents représentants de la noblesse de ses États. Au sein de la procession était assignée à chacun une position révélant clairement son rang dans l'entourage princier ; en particulier, les places d'honneur accordées à certains gentilshommes dévoilaient parfaitement qui avait alors la faveur du souverain. Les listes de noms qui composaient les ordres de marche mettaient ainsi en valeur l'aristocratie et les hauts fonctionnaires de l'administration ducal. Les récits de cérémonie permettaient donc de garder le souvenir d'un moment important de la vie de cour, c'est pourquoi ils étaient probablement destinés à être conservés.

Outre leur fonction de mémoire, ces textes avaient sans doute aussi un but informatif. À partir du principat d'Emmanuel-Philibert (1559-1580), il devient évident que les récits cérémoniaux – pour la plupart imprimés – étaient destinés à être largement diffusés. La circulation de ces documents à l'époque de Charles II (1504-1553) demeure en revanche plus

57 BRERO, *Les Baptêmes princiers...*, cit., p. 64-68.

58 COINDET et CHAPONNIÈRE, « Récit des fêtes... », cit., p. 135-203.

difficile à prouver, car ils étaient alors tous manuscrits⁵⁹. Certains récits de cérémonie datant du règne de ce duc sont conservés ailleurs que dans les archives de la Maison de Savoie; ces dernières détiennent en revanche des récits contemporains provenant de cours étrangères. Il est ainsi tout à fait envisageable que lors de la première moitié du XVI^e siècle, ces textes aient connu une certaine diffusion, peut-être pas internationale, mais du moins à l'échelle de l'aristocratie du duché.

Les cérémonies servaient de cadre à une mise en scène du pouvoir du prince qui s'adressait à la fois à ses sujets, à sa cour et, dans une certaine mesure, aux puissances étrangères. Les récits qui les rapportent donnent une représentation idéalisée de la cour, en insistant sur trois éléments constitutifs de la souveraineté du duc: la légitimité et l'ancienneté de la dynastie dont il était issu, la pérennité de son lignage et enfin, plus prosaïquement, sa richesse. À l'époque de Charles II, ces récits avaient déjà une nette dimension panégyrique qui ne fera que s'accroître sous les règnes de ses successeurs. D'ailleurs, que les auteurs de ces documents écrivent sur ordre du prince ou pour s'en faire remarquer, qu'ils gravitent dans l'orbite de la cour ou qu'ils appartiennent à une élite urbaine, leur objectivité demeure par définition soumise à caution. Les récits de cérémonie étaient aussi des textes de propagande; c'est pourquoi les informations qu'ils rapportent doivent être traitées avec circonspection et gagnent à être comparées à d'autres types de sources, comme la comptabilité ou la correspondance.

Un regain d'intérêt au milieu du XVII^e siècle

Au fil du temps, une fonction supplémentaire fut attribuée à ces récits de cérémonie: plusieurs décennies après leur rédaction, ils se mirent à être consultés en vue d'inspirer l'élaboration de nouvelles célébrations, acquérant par là même une dimension normative.

Ainsi, à la mort de Jacques de Savoie-Nemours, en 1585, le Conseil de la ville d'Annecy se réunit pour la préparation des obsèques du duc. À cette occasion, le récit des funérailles de la mère du défunt⁶⁰, Charlotte d'Orléans, fut lu à l'assemblée afin de servir de modèle pour la mise en place de la cérémonie⁶¹. Citons encore un exemple plus tardif: en 1632, à la

59 Le seul imprimé lié à une cérémonie datant du principat de Charles II est un épithalame, composé à l'occasion du mariage du duc avec Béatrice de Portugal: P. LEONE, *Petri Leonis Vercellensis Divae Mariae Sclarum Mediolani canonici in illustrissimorum Karoli principis Sabaudiae ducis et Beatricis Portugallensis auspiciatissimis nuptiis epithalamion*, Milan, 1521. Il ne comprend aucune indication sur le déroulement de la cérémonie, et pour cause: il fut rédigé plusieurs mois avant qu'elle ne prenne place.

60 AST, Corte, Princes de Genevois et de Nemours, cat. II, mazzo 5, n. 7.

61 «En laquelle assemblée a été proposé quel ordre de la ville tiendroyt en la remise du corps de monseigneur qui doit estre apporté dans peu de jours suyvant les

naissance de François-Hyacinthe, premier fils du duc Victor-Amédée I^{er} de Savoie, l'organisateur chargé des festivités parcourut les archives ducales afin de réunir les récits baptismaux du siècle précédent. Il compila les baptêmes d'Emmanuel-Philibert (1528), de Charles-Emmanuel I^{er} (1567) et de Philippe-Emmanuel (1588) pour en tirer un mémoire intitulé « Ceremonial tel qu'il est pratiqué par les princes de la royale Maison de Savoie afin de servir de regle pour les futurs princes de Piemont »⁶². Le recours aux récits antérieurs servait ainsi à vérifier certains points de protocole, mais aussi à marquer la continuité d'une génération à l'autre, en veillant à ce que les traditions cérémonielles de la cour soient respectées.

Le fait que les récits de cérémonie du XVI^e siècle aient servi de référence au cours des siècles suivants est en outre clairement illustré par la question de leur conservation. Le tableau ci-dessus⁶³ indique que sur douze récits, seuls trois manuscrits originaux sont encore consultables aux Archives d'État de Turin⁶⁴. Un récit, le plus ancien⁶⁵, nous est connu par une copie postérieure de trente-neuf ans à sa rédaction ; mais c'est surtout grâce à des recueils manuscrits et des éditions plus tardives que l'essentiel de ces textes nous est parvenu. En effet, cinq d'entre eux ne subsistent que grâce à des copies du XVII^e siècle⁶⁶. Enfin, trois de ces récits furent édités au XIX^e siècle d'après des manuscrits conservés dans des collections privées – les originaux de deux d'entre eux restant introuvables⁶⁷.

Près de la moitié de notre corpus provient donc de copies effectuées au milieu du XVII^e siècle. Ce paradoxe est d'autant plus frappant que ces

avertissements qui ont été faicts à la dicte ville. En laquelle assemblée a esté faicte lecture de l'ordre qui feust donné aux funérailles et sépulture de feue la tres illustre princesse et dame madame Charlotte d'Orléans, mere de tres hault et illustre magnanime prince et seigneur monseigneur Jacques de Savoie, décédé en Piedmont dans la Cassine Chatellier le mardi 18 de juin ». Cité par M.-R. SAUTHIER, « Relation des funérailles de quelques princes de la famille des Genevois-Nemours, 1691 », *Annesi*, 12, 1965, p. 70.

62 AST, Corte, Cerimoniale, Nascite e battesimi, mazzo 1, n. 14.

63 Cf. p. 100-101.

64 Il s'agit des relations rapportant les baptêmes des enfants de Charles I^{er} (1487, 1489), celui d'Emmanuel-Philibert (1528), ainsi que les funérailles de Charlotte d'Orléans (1549).

65 Le récit de la joyeuse entrée de Félix V à Bâle (1440) fit d'ailleurs aussi l'objet d'une copie au XVII^e siècle.

66 À savoir les récits du tournoi de Carignan (1504), de la première fête de l'ordre de l'Annonciade (1519), de l'anoblissement de Laurent de Gorrevod (1521), des funérailles de Philippe de Savoie-Nemours (1534) et de la joyeuse entrée de Charlotte d'Orléans à Annecy (1535).

67 Auguste Dufour, pour éditer le manuscrit relatant le baptême d'Adrien de Savoie (1522), l'avait emprunté à l'un de ses amis, le comte Roussy de Sales (DUFOUR, « Adriano... », *cit.*, p. 253). On ne sait par contre pas d'où Cibrario tira le récit de la

reproductions furent dans la plupart des cas exécutées à plusieurs reprises et figurent dans des ouvrages différents. L'intérêt accordé à l'histoire de la Maison de Savoie lors des décennies centrales du XVII^e siècle, illustré par les travaux célèbres de Samuel Guichenon⁶⁸ ou de François Capré⁶⁹, est confirmé par nombre de textes moins connus. Rassembler des documents anciens et les publier ensuite en tant que « preuves » était donc dans l'air du temps. Au sein de ce mouvement, les rituels princiers faisaient cependant l'objet d'une attention toute particulière, puisque des recueils entiers y furent exclusivement consacrés⁷⁰. Le milieu du XVII^e siècle fut ainsi marqué par une volonté de codification du cérémonial : les récits du XVI^e siècle, de par leur précision, s'avéraient des sources providentielles pour établir des normes dans le respect des traditions cérémonielles de la cour.

Conclusion

Apparus en Savoie au milieu du XV^e siècle, les récits de cérémonie demeurèrent au sein de cette cour des textes marginaux jusque dans les années 1520. Ils connurent alors un développement considérable, documentant non seulement un éventail de célébrations de plus en plus large, mais prenant des formes toujours plus élaborées. Le mode énumératif des premières productions de ce type laissa place à des relations détaillées, dans lesquelles s'insérèrent de longues descriptions de l'événement, de son cadre et de ses participants. Au cours des premières décennies du XVI^e siècle, les récits se mirent à partager une structure commune qui, associée à leur dimension narrative, permet de suggérer l'émergence d'un véritable genre littéraire.

Visant à conserver le souvenir d'un événement mémorable, lors duquel toute la cour se pressait autour du souverain siégeant en majesté, ces récits étaient sans doute destinés à être diffusés ; ils étaient en effet conçus pour donner une représentation éclatante du pouvoir princier. À partir de la seconde moitié du XVI^e siècle, ces documents commencèrent à

joyeuse entrée de Yolande-Louise de Savoie à Genève (1499). Quant au texte original rapportant la joyeuse entrée de Béatrice de Portugal à Genève (1521), il figurait dans la collection personnelle de l'un de ses deux éditeurs, le docteur Coindet (COINDET et CHAPONNIÈRE, « Récit des fêtes... », *cit.*, p. 135). Il le légua ensuite à la Bibliothèque de Genève, où il se trouve actuellement.

68 GUICHENON, *Histoire généalogique...*, *cit.* et *id.*, *Histoire de Bresse et de Bugey* [...], Lyon, Jean Antoine Huguétan, 1650.

69 F. CAPRÉ, *Traité historique de la Chambre des comptes de Savoie, justifié par titres, statuts, ordonnances, edicts et autres preuves tirées des archives*, Lyon, Guillaume Barbier, 1662 et *id.*, *Catalogue des chevaliers de l'Ordre du Collier de Savoie, dict de l'Annonciade* [...], Turin, Barthélémy Zavatte, 1654.

70 *Descrizione di moltissime feste...*, *cit.*

être imprimés, attestant alors une circulation à plus large échelle. Les récits de cérémonie plus anciens ne furent cependant pas oubliés : confirmant, à l'occasion, un point obscur d'étiquette, ils faisaient office de modèles et étaient consultés au moment de la préparation d'une célébration. Cette fonction normative, acquise au fil des années, se confirma vers le milieu du XVII^e siècle, quand les récits de la première moitié du XVI^e siècle furent réunis et copiés afin d'établir une codification du cérémonial savoyard.

S'il ne faut jamais perdre de vue leur dimension panégyrique, ces récits s'avèrent des sources exceptionnelles non seulement pour l'étude du cérémonial, mais aussi, plus généralement, pour celle de la cour du prince. L'énumération des nombreux personnages ayant pris part aux processions permet, d'une célébration à l'autre, de suivre des carrières et revêt ainsi un intérêt prosopographique de premier ordre. Sans parler des implications politiques découlant du choix d'une épouse pour le duc ou de parrains pour ses enfants, la présence – ou l'absence – de certains invités étrangers peut s'avérer éloquent pour saisir les relations de la Savoie avec les États voisins. Les descriptions des tenues, des ornements, des mets servis et des distractions offertes par le duc, tout comme le style littéraire de ces récits et les poèmes qui y étaient insérés, se font enfin les témoins d'une époque et présentent un vivant miroir de la vie de cour.

L'historiographe savoyarde est née en 1417, lorsque le duc Amédée VIII ordonna d'écrire des *Chroniques de Savoie*. Dès lors, les États de Savoie devinrent une terre d'écriture de l'histoire, dans laquelle furent produites, aux XV^e et XVI^e siècles, un important ensemble de chroniques, généalogies, annales et autres mémoires. Cette matière aussi riche que méconnue est le sujet de ce livre, qui étudie les enjeux politiques de cette mise à l'écrit du passé savoyard. Il s'attache à replacer cet essor des écritures historiographiques dans le contexte du développement du goût pour l'histoire, qui constituait l'un des éléments de la nouvelle culture humaniste. Il met aussi en évidence la diversité des voies – mais aussi des voix – de l'histoire à l'âge de la Renaissance, en montrant qu'elles offraient une pluralité d'interprétation du passé dynastique qui tendit à disparaître à l'âge de l'absolutisme. La rédaction, en 1660, de l'Histoire généalogique de la royale maison de Savoie de Samuel Guichenon que le pouvoir ducal fit éditer à grand tirage dota dès lors en effet les États de Savoie d'une histoire officielle largement diffusée, qui devait faire autorité jusque dans la première moitié du XIX^e siècle.

Illustration : armes de Bérol, histoire armoriée de la maison de Savoie (début XVI^e siècle?) : Bibliothèque nationale de France, ms français 1892, f.1.

20 €



9 782919 732869

ISBN : 978-2-919732-86-9
ISSN : 1771-6195